

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R20-2022-073

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2022

Sommaire

Mission Nationale de Contrôle antenne de Marseille /

R20-2022-07-13-00001 - Arrêté modificatif n° 02IRPSTI2022-2 du 13 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil de l' Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse (2 pages) Page 3

R20-2022-07-13-00002 - Arrêté modificatif n° 05CAF2022-1 du 13 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil d' administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud (2 pages) Page 6

R20-2022-07-13-00003 - Arrêté modificatif n° 09CAF2022-2 du 13 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil d' administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse (2 pages) Page 9

SGAMI SUD / SGAMI SUD

R20-2022-07-12-00001 - Arrêté fixant composition des jurys d' admissibilité du recrutement sans concours, du recrutement au titre des travailleurs handicapés et du recrutement au titre du Parcours d' accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) pour l' accès au grade d' adjoint technique de l' intérieur et de l' outre-mer au titre de l' année 2022 (2 pages) Page 12

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2022-07-13-00001

13/07/2022 :

Arrêté modificatif n° 02IRPSTI2022-2 du 13 juillet
2022 portant modification de la composition du
conseil de l' Instance Régionale de la Protection
Sociale des Travailleurs Indépendants de la
région Corse



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif n° 02IRPSTI2022-2 du 13 juillet 2022
portant modification de la composition du conseil
de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse

Le Ministre de la santé et de la prévention,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 612-4, L. 612-6 et R. 612-1 ;
- Vu l'arrêté du 30 novembre 2021 relatif à la liste des organisations représentatives des travailleurs indépendants et à la répartition des sièges au sein du conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants ;
- Vu l'arrêté n° 02IRPSTI2022 du 23 janvier 2022 portant nomination des membres du conseil de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse ;
- Vu l'arrêté modificatif n° 02IRPSTI2022-1 du 08 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse ;
- Vu les demandes de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil de l'Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants de la région Corse est modifiée :

En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur demande de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs - FNAE

Les sièges de Mme **BOYER Sabrina**, Mme **KRUSLIN Estelle** et M. **PINELLI Joël**, suppléants, sont déclarés **vacants**.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la région Corse.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2022

Le Ministre de la santé et de la prévention,
Pour le ministre et par délégation :
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission
Nationale de Contrôle et d'audit des
organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation
Le Chef d'antenne
« Signé »
David MUNOZ

ANNEXE :
Instance Régionale de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (IRPSTI)
Région CORSE

Organisations désignatrices		Noms	Prénoms	
Représentants des travailleurs indépendants	U2P	Titulaire(s)	BATTESTINI	Pierre
			CONSTANT	Louis
			FERRANDINI	Sebastienne
			MARCAGGI	Antoine
			NUNZI	Caroline
			OTTAVIANI	François Marie
		Suppléant(s)	BALDO	Vincent
			GUALTIERI	Monique
			MONDOLONI	Seraphin
			PIACENTINI	Antoine
			PINNA ANFRIANI	Julien
			SALICETI	Marie France
	CPME	Titulaire(s)	DIPERI	Bertrand
			OLIVA	Joseph
			PASQUALINI	Antoine Philippe
			PETRETTI	Raymond
			PETROLI	Lucienne
		Suppléant(s)	non désigné	
			non désigné	
			non désigné	
			non désigné	
			non désigné	
	FNAE	Titulaire(s)	MEI	Ange-Joseph
			LECLERCQ	Gregoire
MORI			Elisabeth	
Suppléant(s)		Vacant		
		Vacant		
CNPL	Titulaire	NINU	Marc	
	Suppléant	QUILICHINI	Paul	
Représentants des travailleurs indépendants retraités	U2P	Titulaire(s)	BURCHI	Martin
			CAMBIAGGIO	Marguerite
			JURADO	Denise
		Suppléant(s)	CORTEGGIANI	Paul
			GIUSEPPI	Antoine Jean
			MARTINETTI	Joseph Jérôme
	CPME	Titulaire(s)	ALBERTINI	Agathe
			CABOT	Bernard
		Suppléant(s)	non désigné	
	FNAE	Titulaire	LOMAGNO	Jean-Louis
		Suppléant	non désigné	
	CNPL	Titulaire	CERVONI - MARTELLI - CHAUTARD	Michel
Suppléant		NAPPI	Henri	

Dernière(s) modification(s) : 13/07/22

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2022-07-13-00002

13/07/2022 :

Arrêté modificatif n° 05CAF2022-1 du 13 juillet
2022 portant modification de la composition du
conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Corse du Sud



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif n° 05CAF2022-1 du 13 juillet 2022

portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
Vu l'arrêté n° 05CAF2022 du 21 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud ;
Vu la proposition de changement de statut d'un administrateur siégeant au sein dudit conseil d'administration, au titre des représentants des travailleurs indépendants formulée, par la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Corse du Sud est modifiée :

En tant que représentant des travailleurs indépendants :

Sur demande de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs FNAE

Titulaire **M. MEI Ange**

Le siège de M. **MEI Ange**, suppléant, est déclaré **vacant**.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Corse.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour les ministres et par délégation :
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

Pour le Directeur de la Sécurité Sociale

**et par délégation
Le Chef d'antenne**

« Signé »

David MUNOZ

ANNEXE :

Caisse d'allocations familiales de la Corse du Sud

Organisations désignatrices		Nom	Prénom	
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CFDT	Titulaire(s)	GIRAUD	Jean
			LEANDRI	Annie
		Suppléant(s)	CASTELLI	Jacques
			PELLEGRIN	Laetitia
	CGT	Titulaire(s)	ALIA	Christian
			DESERT	Annie
		Suppléant(s)	DELSAUX MAURIZI	Yann
			SERENI	Marie-Pierre
	CGT - FO	Titulaire(s)	IDDA	Stéphane
			MICHELACCI	Sylvie
		Suppléant(s)	MAGESCAS	André
			OLIVESI	Julien
CFE - CGC	Titulaire	Non désigné		
	Suppléant	Non désigné		
CFTC	Titulaire	MAZIN	Renaud	
	Suppléant	Non désigné		
En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	GROSSO RIGAUT	Aurélie
			L'HOPITALIER	Annie
		Suppléant(s)	MANICCIA	Christophe
			VARESI	Alain
	CPME	Titulaire(s)	FRANCESCHETTI	Jean-François
			MINICONI	Jean André
		Suppléant(s)	Non désigné	
			Non désigné	
U2P	Titulaire	ABBO	André	
	Suppléant	MARCAGGI	Patricia	
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :	U2P	Titulaire	LOPEZ	Corinne
		Suppléant	SALICETI	Marie France
	CPME	Titulaire	DIPERI	Bertrand
		Suppléant	Non désigné	
	FNAE	Titulaire	MEI	Ange
		Suppléant	Vacant	
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	BIANCAMARIA	Marie Dominique
			PACOUT	Cyril
			SPANO	Rinaldo
			non désigné	
	Suppléant(s)	CUCCHI	Laetitia	
		JACQUET	Mylène	
		non désigné		
		non désigné		
Personnes qualifiées		BILLARD	Florence	
		FICHOU	Dominique	
		MANCINI	Michèle	
		QUASTANA	Pierre	

Dernière mise à jour : 13/07/2022

Dernière(s) modification(s)

Mission Nationale de Contrôle antenne de
Marseille

R20-2022-07-13-00003

13/07/2022 :

Arrêté modificatif n° 09CAF2022-2 du 13 juillet
2022 portant modification de la composition du
conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Haute-Corse



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté modificatif n° 09CAF2022-2 du 13 juillet 2022
portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse

Le ministre de la santé et de la prévention et le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,

- Vu le code de la sécurité sociale et notamment les articles L. 212-2, R. 121-5 à R. 121-7, et D. 231-1 à D. 231-4 ;
- Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 relatif à la répartition des sièges des représentants des assurés sociaux et des employeurs au sein des organismes de sécurité sociale du régime général et du régime local d'assurance maladie des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle ;
- Vu l'arrêté n°09CAF2022 du 28 mars 2022 portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse ;
- Vu l'arrêté modificatif n° 09CAF2022-1 du 8 juillet 2022 portant modification de la composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse ;
- Vu la proposition de changement de statut d'un administrateur siégeant au sein dudit conseil d'administration, au titre des représentants des travailleurs indépendants formulée, par la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) ;

ARRETE :

Article 1^{er}

La composition du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Corse est modifiée comme suit :

En tant que représentant des travailleurs indépendants :

Sur demande de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs FNAE

Titulaire Mme **MORI Elisabeth**

Le siège de Mme **MORI Elisabeth**, suppléante, est déclaré **vacant**.

Le document annexé au présent arrêté tient compte de ces modifications.

Article 2

Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Corse.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2022

Le ministre de la santé et de la prévention,
Le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées,
Pour les ministres et par délégation :
Le chef d'antenne de Marseille de la Mission Nationale de Contrôle et d'audit des organismes de sécurité sociale

**Pour le Directeur de la Sécurité Sociale
et par délégation**

Le Chef d'antenne

« Signé »

David MUNOZ

ANNEXE :

Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse

Organisations désignatrices		Nom	Prénom		
En tant que Représentants des assurés sociaux :	CFDT	Titulaire(s)	DUCREUX GHIZZO	Louis Vanina	
		Suppléant(s)	CASTELLANI	Gwenaëlle	
			GIANSILY	Christelle	
		CGT	Titulaire(s)	MAZEAU MILLELIRI	Sandrine Roland
	Suppléant(s)		MASON	Séverine	
				<i>Non désigné</i>	
	CGT - FO		Titulaire(s)	CALENDINI GIANNUCCI	Claire Marie-Françoise
		Suppléant(s)	GIUDICELLI SPAZZOLA	Marie-José Daniel	
			CFE - CGC	Titulaire	D'ULIVO
		Suppléant		TAFANELLI	Marie-Pierre
	CFTC	Titulaire	FERRETTI	Jacques	
		Suppléant	TRAVAGLINI	Julie	
	En tant que Représentants des employeurs :	MEDEF	Titulaire(s)	BOUSQUET MILON	Guillaume Olivier
			Suppléant(s)	MASSON VILLA	Paul Jean-Paul
CPME				Titulaire(s)	BONAVITA PETRETTI
			Suppléant(s)		<i>Non désigné</i> <i>Non désigné</i>
U2P		Titulaire		PIACENTINI	Mireille
		Suppléant	<i>Non désigné</i>		
En tant que Représentants des travailleurs indépendants :		U2P	Titulaire	FERACCI	Daniel
			Suppléant	GUALTIERI	Monique
		CPME	Titulaire	PASQUALINI	Antoine Philippe
			Suppléant	<i>Non désigné</i>	
	FNAE	Titulaire	MORI	Elisabeth	
		Suppléant	Vacant		
En tant que Représentants des associations familiales :	UNAF / UDAF	Titulaire(s)	FABRETTI	Philippe	
			GUILAUME-CHIARI	Marie-Isabelle	
			MORACA	Marie-France	
			VERDONI	Joëlle	
	Suppléant(s)	CACCIAGUERRA	Nathalie		
		CAMBON	Thierry		
		CHAUME	Nathalie		
		GUIDICELLI	Bruna		
		Personnes qualifiées	BALDACCI	Marc	
			GIOVANNANGELI	Madeleine	
GIUDICELLI	François				
PIOVESANA	Xavière				

Dernière mise à jour : 13/07/2022

Dernière(s) modification(s)

SGAMI SUD

R20-2022-07-12-00001

12/07/2022 :

Arrêté fixant composition des jurys
d'admissibilité du recrutement sans concours,
du recrutement au titre des travailleurs
handicapés et du recrutement au titre du
Parcours d'accès aux carrières de la fonction
publique (PACTE) pour l'accès au grade
d'adjoint technique de l'intérieur et de
l'outre-mer au titre de l'année 2022

**LE PREFET DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE
PREFET DE REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

Arrêté fixant composition des jurys d'admissibilité du recrutement sans concours, du recrutement au titre des travailleurs handicapés et du recrutement au titre du Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) pour l'accès au grade d'adjoint technique de l'intérieur et de l'outre-mer au titre de l'année 2022

N°SGAMI/DRH/BR/32

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L. 241-1 à L. 242-8 ;

VU le décret n°2002-121 du 31 janvier 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État.

VU le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'État ;

VU le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État ;

VU l'arrêté du 30 octobre 2007 fixant la liste des spécialités des adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 14 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 21 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022, le nombre de postes offerts aux recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté du 27 avril 2022, autorisant au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte-D'azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

SUR proposition du secrétaire général de zone de défense et de sécurité Sud ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} - Les jurys d'admissibilité des recrutements sans concours, des recrutements au titre des travailleurs handicapés et des recrutements au titre du Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique (PACTE) d'adjoints techniques de l'intérieur et de l'outre mer au titre de l'année 2022 sont composés comme suit :

- M. Valentin MASIELLO : SGAMI Sud / DRH / BR
- Mme Hélène MUNOZ : SGAMI Sud / DRH / BR
- Mme Rachel GERIN : DZCRS Sud
- Mme Laurence FRONTINI : Pôle Emploi
- Mme Jessica TORRES : Pôle Emploi
- M. Tony MAZIER : Fonction publique territoriale

ARTICLE 2 le préfet de zone de défense et de sécurité Sud, préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des Bouches du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 12 juillet 2022

Pour le Préfet et par délégation
L'adjointe au chef du bureau du recrutement


Hélène MUNOZ